



PREFET DE LA MARTINIQUE

SECRETARIAT GENERAL

Direction des Affaires Locales
et Interministérielles

Bureau des Actions de l'Etat

EXTRAIT DE DECISION CDAC N° 14-005

Réunie le 13 novembre 2014, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Martinique a accordé à la SAS DOMIA, l'autorisation d'extension de 905 m² de la surface de vente du magasin à l enseigne DOMIA, de l'ensemble commercial « VERT ACAJOU », situé au lieudit Acajou sur la commune du Lamentin.

Le texte de la décision sera affiché pendant un mois à la mairie du Lamentin.

Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général de la Préfecture
de la Région Martinique

19 NOV 2014

Philippe MAFFRE